



## COMPTE-RENDU

### Conseil de quartier commun des 3 quartiers

#### Village / Nord-Ouest Village / Sud Village

*Lundi 02 Décembre 2024 à 18h00*

*Mairie d'Honneur*

Service : Cabinet du Maire

Rédacteur : Valérie CESANA

Approbateurs : Jacques Bacquet, Catherine Picq, Isabelle Nouri, Martine Bouvard

Objet de la réunion : Conseil de quartier commun Village / Nord-Ouest Village / Sud Village

### 1 – Présents

#### Elus :

NOM – Prénom	FONCTION	PRESENCE
CAYRON Jean	Maire	Présent
GNERUCCI Yoann	1 <sup>er</sup> Adjoint délégué à la Sécurité Publique	Présent
SAVIO Jean-Claude	Adjoint aux Travaux	Présent
BOUVARD Martine	Conseillère Municipale déléguée à la Démocratie Participative	Présente
BACQUET Jacques	Elu Référent	Présent
LOUISA Marie-Reine	Elue Référente	Présente
PICQ Catherine	Elue Référente	Présente
DAMO Elio	Elu Référent	Excusé
NOURI Isabelle	Elue Référente	Présente
FABRE Julien	Elu Référent	Présent
SUCHET Isabelle	Elue d'opposition	Absente

#### Agents municipaux :

NOM – Prénom	FONCTION	PRESENCE
BADJI Fatma	Directrice de Cabinet	Absente excusée
NAAMANE Anissa	Cheffe de Cabinet	Présente
VEROT Jean-François	Directeur Général Adjoint	Présente
BODRATI Benoit	Directeur Général Adjoint	Présent
VILLALTA Vincent	Directeur Général Adjoint	Présent
LONGER Olivier	Responsable Services Techniques	Présent
CALANDRI Jean-François	Services Techniques	Présent

**Conseillers de quartier Village :**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRESENCE</b>
BIEDIGER Roger	Conseiller de quartier Village	Présent
CHANDELIER Jacky	Conseiller de quartier Village	Présent
DUVAL David	Conseiller de quartier Village	Présent
FRELASTRE Jean-Michel	<i>Vice-Président du conseil de quartier Village</i>	Présent
FUSTEC Eric	Conseiller de quartier Village	Présent
GUILGARS Sandrine	Conseiller de quartier Village	Absente
JAGUNIC Jadranko	Conseiller de quartier Village	Présent
MASSA Pascal	Conseiller de quartier Village	Absent
NETTER CHIMAY Julie	Conseiller de quartier Village	Absente
NOEL Françoise	Conseiller de quartier Village	Excusée
TOLLE-LACOSTE Jean-Marcel	Conseiller de quartier suppléant Village	Présent

**Conseillers de quartier Nord – Ouest**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRESENCE</b>
CHARLIER Arnaud	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Absent
DOUILLARD Dominique	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Absent
KAMIN Cécile	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Présente
PIRON Alexandre	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Présent
REYNAUD Laétitia	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Absente
RUBIN André	<i>Vice-Président du conseil de quartier Nord-Ouest Village</i>	Présent
VACHEROT Raphaëlle	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Présente
VIGORELLI Violaine	Conseiller de quartier Nord-Ouest Village	Absente

**Conseillers de quartier Village Sud**

<b>NOM – Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>PRESENCE</b>
BIBAULT Jean-Philippe	Conseiller de quartier Sud Village	Excusé
BOURDON Alain	Conseiller de quartier Sud Village	Absent
COMMARMOND Maxime	<i>Vice-Président du Conseil de quartier Sud Village</i>	Présent
DELMOTTE Claire	Conseillère de quartier Sud Village	Présente
FRECHARD Jean-Louis	Conseiller de quartier Sud Village	Présent
GOUT Yvon	Conseiller de quartier Sud Village	Présent
MORENA Laurence	Conseillère de quartier Sud Village	Absente
RABIN Bernard	Conseiller de quartier Sud Village	Présent
REBUFFEL Valérie	Conseillère de quartier Sud Village	Absente
URBAIN Philippe	Conseiller de quartier Sud Village	Présent

## 1<sup>ère</sup> PARTIE :

- **Préambule**

M. le Maire remercie l'assemblée d'être nombreuse ce soir et invite Mme BOUVARD à débiter la séance.

Mme BOUVARD présente à l'assemblée les nouveaux conseillers de quartier :

Mr Roger BIEDIGER : Conseiller de quartier Village – candidat désigné par Monsieur le Maire au titre des Associations

Mr Maxime COMMARMOND : Conseiller de quartier Sud Village – candidat désigné par Monsieur le Maire au titre des Associations

Mme Claire DELMOTTE : Conseillère de quartier Sud Village – candidate désignée par Monsieur le Maire en complément du collège des habitants, conformément au règlement intérieur des conseils de quartier.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE - ORDRE DU JOUR COMMUN

### POINT 1 – VOIRIE

#### 1) Réfection de routes 2024

- **Travaux réalisés :**

- *Stationnement et voie d'accès au cimetière de Roquebrune-sur-Argens*
- *Création de stationnements sur l'accotement Ferdinand Clavel*
- *Aménagement d'accès route Hypert Ollivier*
- *Trottoir avenue Kennedy*
- *Chemin de Bellevue*
- *Boulevard Clavel (partie basse et hors zone de stationnement)*
- *Giratoire avenue Général Gaulle / boulevard Jean Jaurès*

*Le giratoire a été fait, restent à réaliser les trottoirs et le marquage au sol.*

- *Abaissement trottoir Boulevard Perrazini*
- *Travaux en urgence route André SERIE*
- *Travaux en urgence route Hypert OLLIVIER*
- *Cours d'écoles désimperméabilisées et plantations.*

*Pendant les vacances de la Toussaint, des travaux de désimperméabilisation des sols ont été effectués par la mise en œuvre d'enrobé drainant, pour une gestion durable des eaux pluviales et contribuer à la recharge des nappes phréatiques.*

*Durant les vacances de la Toussaint, période propice à la plantation, une quinzaine de mûriers-platanes ont également été mis en terre, dans un objectif de végétalisation et d'ombrage naturel des cours.*

*D'ici la fin de l'année, de nouveaux jeux à tracer seront mis en œuvre (labyrinthe, balle au prisonnier, couloir de vitesse, jeu des nombres, échecs ...)*

*Enfin, durant les vacances de Pâques 2025, des nouveaux équipements (jeux d'équilibre et de grimpe, jeux à ressort, jeux cabane, bancs tour d'arbre etc.) viendront agrémenter les cours, sur des espaces de jeux en sols souples ou constitués de copeaux de bois.*

*Coût prévisionnel total de l'opération : 575 000 € TTC*

*Partenaires financiers dans de cadre de la désimperméabilisation :*

- *Etat : environ 128 000 € HT*
- *Département : environ 110 000 € HT*

▪ **Travaux engagés dans le PPI 2024 et programmés en 2025 (1<sup>er</sup> trimestre) :**

- **Réfection de la Route de la Maurette (travaux SEVE en cours)**
- **Réfection du boulevard Kennedy (entre le Jas de Callian et le Chemin de la Valette) (inscrit pendant les vacances de Février par rapport aux écoles pour éviter les bouchons)**

**Total des travaux au PPI 2024 sur le secteur du Village (route + pluvial) : 665 000 € TTC**

## **2) Programmation des réfections de routes 2025**

Concernant le programme pluriannuel des routes pour 2025, plusieurs rues sont inscrites à ce jour pour le pôle du Village. Ces voies feront l'objet d'un arbitrage des élus. Le budget global alloué sera le même qu'en 2024. Le choix des voies a été fait en fonction des attentes des administrés concernés, de la dangerosité et de l'usure. Une liste précise sera présentée lors du prochain Conseil de quartier.

## **POINT 2 – TRAVAUX**

### **1) Travaux d'aménagement ou des bâtiments en cours ou réalisés :**

#### **2.1 - Bâtiments**

- **Changement du mode de chauffage de la salle CALANDRI avec la mise en place d'une pompe à chaleur**
- **Salle de boxe : Installation de la climatisation**
- **Salle Salvagno : Réfection de la climatisation**

- **Salle Molière : Réfection de la climatisation à la Salle Molière**
- **Réfection de la climatisation du service Urbanisme**
- **Changement du double vitrage et des volets Hôtel de ville**

## 2.2 – Aménagements

- **Mise en place de mobiliers urbains recyclés : bancs**
- **Installation de barrières en cas d'inondation**
- **Boulodrome village : Mise en place d'un portique en fer**
- **Place Saint-Pierre : Installation d'une fontaine (début des travaux prochainement)**
- **Réhabilitation du mur « Avois » et du jardin (en cours)**

Dans le cadre de l'étude d'un projet de jardin public pour enfants, les études préalables structurelles et géotechniques ont soulevé une instabilité du mur en pierre situé le long de la rue du Galinier et de la partie amont de la rue Saint-Antoine, au village. Dans un souci de sécurisation des riverains et de la voie publique, un confortement provisoire d'urgence a été mis en place en août 2024. Les travaux de confortement définitif et de restauration du mur sont prévus pour le premier semestre 2025. Une fois la réfection du mur effectuée, les travaux d'aménagement du jardin d'enfants végétalisé pourront être effectués.

- **Rue du Galinier : Réhabilitation du mur**
- **Tennis Village : Création d'un terrain de Padel (en cours)**

Sur le site du tennis du village, le mur d'entraînement va être remplacé par un espace dédié à la pratique du padel, composé de deux pistes.  
Coût des travaux : 198 882,92 € TTC dont subvention du Département : 50 000 € HT
- **Stade du Perrussier – réhabilitation complète de la pelouse artificielle**

Ce stade synthétique a fait l'objet d'une réhabilitation complète, incluant la pose d'une nouvelle pelouse artificielle de dernière génération, le remplacement des abris de banc de touche, du tableau de score, du système d'arrosage et de drainage ainsi que de l'éclairage par des sources leds plus économes.  
Coût des travaux : 1 077 337 ,80 € TTC dont participation financière :

  - Département 175 000 € HT
  - Agglomération : 359 737,50 € HT

## **2) Travaux dans les bâtiments ou aménagements 1<sup>er</sup> semestre 2025 :**

- **Réhabilitation de la Maison Bouchet**

Réhabilitation de la Maison Bouchet bâtie datant de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, située place Perrin, dans un périmètre de protection des églises et du

patrimoine. Le projet consiste à implanter au rez-de-chaussée la nouvelle « Maison des Terroirs » pour y entreprendre la promotion et la vente de produits agricoles provenant des cinq communes membres de l'agglomération. Les étages seront consacrés à l'éco-tourisme (vélo, randonneurs ...).

Coût prévisionnel des travaux : 1 425 000 € TTC

Partenaires financiers : Etat 100 200 € / Agglo : 732 500 €

Les travaux ont commencé par le désamiantage.

- **Reconstruction de la salle polyvalente Léon Jaume – Le Perrussier**
- **Requalification du boulevard Perazzini**

### **POINT 3 – ECLAIRAGE PUBLIC / CABLES AERIENS**

#### **3.1 – Passage aux lanternes « led » :**

- **Où en est le passage aux lanternes « led » ? :**

**A ce jour il y a 552 points lumineux connectés avec les nouvelles lanternes type leds avec module GPRS sur le pôle du Village et les écarts. Dans le cadre du Marché Public Global de performance (2017/2027), les lanternes seront à terme toutes à leds connectées.**

#### **3.2 – Câbles aériens :**

- **Prolifération des câbles aériens sur certaines voies ? demande d'organisation d'une réunion avec les concessionnaires concernés**

**Dès qu'un signallement ou constat est fait la ville envoie une demande d'intervention d'urgence aux gestionnaires. A noter que pour enfouir les lignes, dès lors que la ligne ne nécessite pas une réparation importante, le côté esthétique n'est pas pris en considération par les gestionnaires.**

### **POINT 4 – SECURITE**

#### **4.1 – Piste cyclable :**

- **Où en est le projet de piste cyclable entre le Village et la Bouverie ?**

***S'agissant du 1<sup>er</sup> tronçon : Village / pont du chemin de fer / chemin de la Gare / Garillans :***

**Le franchissement du petit cours d'eau au droit de la route de la Maurette, côté village, sera réalisé par une passerelle le long du petit pont actuel. Le Département nous a autorisés à utiliser les abords de la D7. Toutefois, nous sommes en attente de l'autorisation du Département d'utiliser le vieux pont, suite à l'exploration**

technique de la structure durant l'été par leurs services. Dès réception de leur autorisation, un cahier des charges sera rédigé pour le lancement d'un appel d'offres des travaux (soit 2 mois de montage du dossier), puis 3 mois de consultation, ce qui reporte le début des travaux à juin 2025.

#### 4.2 – Abribus :

- Est-il possible d'envisager l'installation d'abribus (Perrussier, rond-point des Agriculteurs,...) ? :

Abribus du rond-point des Agriculteurs : il y en a déjà 2, un de chaque côté, mais il est prévu le doublement de celui côté Garillans dans les priorités de renouvellement des abribus par le délégataire (Decaux).

Abribus Le Perrussier : un abribus est prévu dans le rond-point afin d'y rassembler les montées et descentes dans les 2 sens, et ainsi éviter de bloquer la sortie du Perrussier et la traversée de la D7 pour accéder à l'arrêt de retour, comme c'est le cas actuellement, ce qui est particulièrement dangereux à cet endroit vu la vitesse des véhicules.

De manière globale, la mise en œuvre de la convention avec le délégataire a été retardée de près d'un an par ce dernier pour des raisons d'approvisionnement en matériaux recyclés : nous les avons rencontrés il y a 2 mois, ils se sont engagés à commencer les installations en mars 2025 (elles étaient prévues en mai/juin 2024) et un courrier leur a été envoyé leur demandant fermement de tenir leurs engagements, d'autant que les Roquebrunois, petits et grands, subissent les désagréments des pluies fréquentes cette année.

### POINT 5 – EAU POTABLE – EAUX PLUVIALES

#### 5.1 – Réservoir « Eau potable » :

- A quelle date le nouveau réservoir VEOLIA sera-t-il construit aux Cavalières et que deviendra le réservoir Sainte-Candie ?

*Le délai de réalisation a été programmé par l'ECAA dans son schéma directeur eau potable 2026 – 2030. Le SEVE va d'ores et déjà réserver une canalisation dans le cadre de nos travaux boulevard Perazzini. D'autres travaux annexes d'adduction du réseau d'eau potable devront être engagés (liaison 4 chemins/ Village). Le terrain envisagé pour implanter le nouveau réservoir n'est pas acquis à ce jour.*



### 1.9 – Inondations :

- **Entretien des voies suite aux intempéries des 25, 26 et 27 octobre 2024**

**Des travaux d'urgence ont été réalisés sur les voies suivantes :**

- **Route André SERIE**
- **Route Hypert OLLIVIER**

**Des campagnes de rebouchage des trous sont réalisées régulièrement et dès qu'un signallement est fait. Ne pas hésiter à le signaler sur la plate-forme citoyenne POPVOX ou Mairie +**

Pour rappel, une procédure de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposée par Monsieur le Maire. A ce jour la commune reste en attente d'une réponse des services de l'Etat (arrêté interministériel)

Le délai pour déclarer le sinistre auprès de votre assureur est de 30 jours à compter de la publication de l'arrêté interministériel au Journal officiel.

## POINT 6 – GESTION DES DECHETS

### 6.1 – Containers déchets verts :

- **Containers déchets verts : Pourquoi les quartiers du Village ne disposent-ils pas des containers déchets verts comme aux Issambres ?**

*Suite à la fermeture de l'aire de déchets verts du col du Bougnon, les administrés sambracitains ont sollicité la ville et l'ECAA pour disposer de ce service pour les raisons suivantes : population vieillissante, véhicule inadapté. Il fallait apporter une solution de proximité. Le Village bénéficie de la déchetterie de Puget et de l'aire des déchets verts de la Bouverie.*

## 3<sup>ème</sup> PARTIE - ORDRE DU JOUR PAR QUARTIER

	Quartier	Question :	Réponse
<b>SECURITE</b>	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE :</b> <i>Stationnement place Salvagno</i> : Non-respect de la zone bleue et places "arrêt minute"	La zone bleue est effective du 1 <sup>er</sup> juin au 30 septembre. Elle est régulièrement contrôlée ainsi que les 5 « arrêts minutes ».



	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Place Salvagno</b> : Quelle réglementation s'applique aux places de parkings derrière la Poste ?	La « zone bleue » est matérialisée au sol par des emplacements de couleur bleue et à l'arrière de la Poste, le stationnement est limité à 7 jours (Code de la Route) ou lors de manifestations
	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Rue du Gallinier - Problème des véhicules de livraison</b> : Demande la création d'un emplacement livraison	Deux emplacements « livraisons » ont été créés, place Salvagno, à l'arrière de la boulangerie. Un 3 <sup>ème</sup> emplacement « livraisons » va être étudié par les services.

	Quartier	Question	Réponse
<b>SECURITE suite</b>	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Boulevard de la Liberté et rue des Portiques</b> : Badge accès barrières, conditions d'obtention	A l'origine les télécommandes étaient données sans justificatif. Depuis, la nouvelle municipalité a mis en place des conditions d'obtention réservées aux riverains : justificatif de domicile, pièce d'identité et dépôt d'une caution
	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Lotissement Sainte-Candie</b> : Réflexion sur l'amélioration du stationnement	Rappel : A l'origine les logements ont été construits avec 1 place de stationnement ce qui est insuffisant. M. GNERUCCI propose de réfléchir avec les résidents à créer de nouveaux aménagements permettant en priorité l'accès des services de secours, l'accès des véhicules de collecte OM et enfin la création de places de stationnement. Monsieur le Maire propose aux colotis de vérifier la disponibilité du foncier du lotissement permettant la création de parkings.
	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Lotissement Sainte-Candie</b> : Installer un panneau "Priorité à droite" en bas de l'avenue Sainte Candie	Pour information, il n'y a pas d'obligation de le mettre car la règle est la suivante : "en l'absence de signalisation en agglomération, c'est la règle de la priorité à droite qui s'applique" (code de la route). Toutefois le panneau sera installé en même temps que celui "attention danger". Pour information le panneau "attention danger" demandé par le Président de l'ASL est en commande et sera remplacé dès sa réception.
	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Stationnement rue des Prés Chevaux / Impasse des Vents</b> : Stationnement anarchique des parents d'élèves	Le service de la Police Municipale ne peut intervenir sur les espaces privés. Des aménagements ont été mis en place depuis la rentrée scolaire afin d'éviter les stationnements des véhicules sur les trottoirs pour sécuriser les enfants et les autres piétons. M. GNERUCCI précise que des discussions sont en cours avec le Département afin de faire des aménagements sur le gros îlot central

	VILLAGE	<b>M. FRELASTRE :</b> <b>Stationnement boulevard Henriot :</b> Places de stationnement	Des balises ont été mises en place au niveau de la rue du Jas de Callian. Un projet est à l'étude avec l'ensemble des conseillers de quartier de la zone pour essayer de proposer un réaménagement notamment sur la partie Xavier Henriot.
	VILLAGE	<b>M. FRELASTRE :</b> <b>Boulevard Jean Jaurès – au niveau du parking Puigdelivol Vitesse excessive :</b> Mise en place d'un ralentisseur	M. GNERUCCI rappelle que lorsque la pente est trop importante on ne peut mettre de ralentisseur. Une étude de faisabilité va être faite. L'ancien passage piétons va être rematérialisé un peu plus haut.
SECURITE Suite	NORD OUEST VILLAGE	<b>M. RUBIN :</b> <b>Chemin de Bellevue / Chemin des Fourques :</b> Stationnement gênant dans le virage au niveau du stop	Un réaménagement est à l'étude pour sécuriser ce carrefour après réfection de la voirie.
	NORD OUEST VILLAGE	<b>M. RUBIN :</b> <b>Chemin de Bellevue / Chemin des Fourques :</b> Cheminement piétons sécurisé	Il n'est pas envisagé de réaliser un piétonnier sur ces deux voies dans l'immédiat sachant que la 2ème tranche de réfection des chaussées est inscrite au PPI 2025. M. SAVIO précise que cette demande va être étudiée.
	NORD OUEST VILLAGE	<b>M. RUBIN :</b> <b>Chemin des Fourques :</b> Vitesse excessive	M. GNERUCCI rappelle que les chicanes qui ont été mises en place sur le chemin des Fourques pour casser la vitesse ont montré leur efficacité. Il précise que si les riverains souhaitent des contrôles ceux-ci seront mis en place tout en rappelant que ce chemin est emprunté à 85 % par les habitants du quartier...

	Quartier	Question	Réponse
VOIRIE	VILLAGE	<b>M. FRELASTRE :</b> <b>Lotissement Sainte-Candie :</b> Affaissement de certaines voies	Après vérification 2 purges au fond d'impasses ont été constatées par les services techniques. Pas d'affaissement de voie
	VILLAGE	<b>M. FRELASTRE :</b> <b>Lotissement Saint-Pierre :</b> Etat voirie	Après vérification sur site avec les services techniques et l'élu en charge des travaux les voies ne nécessitent pas une réhabilitation. En effet suite au scanner des voies par le logiciel INFRACARE : 80,97 % des voies sont en bon état 12,07 % à surveiller 6,96 % abimées mais il s'agit de bordures Une reprise sera faite à l'entrée sur la partie manquante.
	VILLAGE	<b>M. FRELASTRE :</b> <b>Les Prés Chevaux :</b> Etat dégradé de la voie après l'impasse des Vents	Pour le moment il n'est pas envisagé de réhabiliter ce chemin dans la mesure où une ancienne ferme est en cours de rénovation et des camions de chantier circulent sur cette voie. Néanmoins les services techniques procèdent au rebouchage des trous et effectuent un nivelage quand cela s'avère nécessaire

	<b>NORD OUEST VILLAGE</b>	<b>M. RUBIN : Chemin du Lac / Les Fourques-Bellevue</b> : autorisation de remonter le chemin (actuellement sens unique) pour les cyclistes et les piétons	Pour une question de sécurité la voie étant en sens unique il est interdit d'autoriser les cyclistes et les piétons à circuler en sens contraire
	<b>NORD OUEST VILLAGE</b>	<b>M. RUBIN : Rond-point des Agriculteurs / Les Quatre Chemins</b> : Demande de création d'une 2ème voie pour fluidifier la circulation	L'étude est en cours par le Département pour réduire le terre-plein central afin de créer deux voies, réalisation programmée en 2025.

	Quartier	Question	Réponse
<b>EAU POTABLE EAUX PLUVIALES EAUX USEES</b>	<b>NORD OUEST VILLAGE</b>	<b>M. RUBIN : Chemin de Bellevue</b> : Création du réseau eaux usées (point sur le dossier)	Pilote de ce projet : l'ECAA. Pour information la tranche 4 a été interrompue car toutes les parcelles concernées par ce réseau sont à 100 % privées
	<b>SUD VILLAGE</b>	<b>M. COMMARMOND : Les Rives du Golf, inondations en haut et en bas au niveau des parkings</b> : travaux réalisés insuffisants	Un curage est en cours de réalisation. M. le Maire précise que les travaux doivent être gérés par étape : 1 <sup>er</sup> étape : canalisation des eaux de ruissellement des lotissements côté nord - 2 <sup>ème</sup> étape : les travaux sur la partie sud pourraient être pris en charge par le Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Argens - 3 <sup>ème</sup> étape : ensuite des travaux pourraient être engagés par le Syndicat Mixte de l'Argens. M. GNERUCCI précise qu'une visite sur site est nécessaire pour définir à qui incombent les travaux.
	<b>NORD OUEST VILLAGE</b>	<b>M. RUBIN : Les Fourques - Bellevue</b> : Mur anti-bruit avec ESCOTA	Les services d'ESCOTA ont été sollicités. Une demande de complément d'information a été formulée (date de création du lotissement / plan du lotissement)
	Quartier	Question	Réponse
<b>DIVERS</b>	<b>VILLAGE</b>	<b>M. FRELASTRE : Pigeonnier</b> : Installation d'un pigeonnier sur les hauteurs du village	L'installation du pigeonnier à côté des tennis date d'un an, il est nécessaire de laisser du temps à ce dispositif pour prouver son efficacité. A ce jour il est constaté que le nombre de pigeons dans le pigeonnier augmente ce qui prouve un éloignement du centre-ville. La question d'un autre pigeonnier pourra être étudiée plus tard suivant les résultats.

## 4<sup>ème</sup> PARTIE – DIVERS

### POINT 7 – MUTUELLE DE SANTE COMMUNALE

Une mutuelle communale est une complémentaire santé mise en place par une commune, au profit des habitants. Cela permet de renouer avec l'élément fondateur des mutuelles : la solidarité entre assurés. Les communes qui mettent en place ce dispositif le font avant tout pour faciliter l'accès à la complémentaire santé.

Avec la baisse constante des niveaux de remboursement du régime général de la Sécurité Sociale, il devient de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé. Pour venir en aide à leurs habitants, la Ville de Roquebrune sur Argens, via son CCAS, envisage de mettre en place une « mutuelle de santé communale ».

Il s'agit d'un dispositif de solidarité non obligatoire.

Il est difficile d'estimer les économies réalisées par un particulier qui souscrit à la mutuelle par le biais de sa commune, mais il s'agit souvent d'une fourchette allant de 30 à plus de 60%. Tout dépend du profil de l'utilisateur.

#### **PUBLIC VISE :**

- Les retraités,
- Les professions indépendantes,
- Les autoentrepreneurs ou encore les demandeurs d'emploi Roquebrunois, constituent les publics cibles d'un tel dispositif.

Toutefois, tout usager résidant ou travaillant sur la commune de Roquebrune-sur-Argens pourra bénéficier de cette mutuelle.

#### **AVANTAGES :**

Une démarche simplifiée : la commune négocie les garanties et les tarifs auprès des organismes. L'utilisateur s'évite toute la phase de comparaison des offres, parfois compliquée et fastidieuse : un avantage financier réel

La formule se veut enfin très séduisante car elle n'impacte pas le budget du CCAS, hormis les mesures mises en œuvre pour communiquer l'initiative à la population. Elle permet de créer une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des Roquebrunois.

#### **UNE PROXIMITE IMMEDIATE :**

L'idée est d'aider les publics les plus modestes, mais aussi de proposer un service de proximité aux habitants. Ainsi en adhérant à une mutuelle communale, les usagers pourront bénéficier de conseils et d'échanges avec des interlocuteurs présents dans

la commune, bien souvent au sein du CCAS ou dans les mairies annexes et ce, à raison d'une ½ journée par semaine et par quartier.

#### **A RETENIR**

- **Signature de la convention avec la MUTUELLE JUST le 28.11.2024**
- **Réunion publique le Mardi 07 janvier 2025**
- **Campagne de communication courant janvier 2025**
- **Une permanence se tiendra une fois par semaine dans chaque quartier**

#### **DIVERS :**

##### ***Election des nouveaux conseillers de quartier :***

**Intervention dans la salle sur la légitimité de l'élection de M. COMMARMOND en qualité de conseiller de quartier et vice-Président du Sud Village.**

Mme BOUVARD rappelle le règlement intérieur des conseils de quartier et précise que M. COMMARMOND a été désigné conseiller de quartier au titre des associations en sa qualité de représentant des agriculteurs de la Basse Vallée de l'Argens. Elle informe que le vote a été fait en toute légalité avec 6 votes pour et 1 contre sur les 7 conseillers de quartier présents. M. COMMARMOND, seul candidat, a été désigné afin de reprendre la vice-présidence du quartier sud Village restée vacante pendant plus d'1 année, suite à la démission de M. CIAMOUS.

##### ***Cabanisation :***

**Intervention dans la salle sur la vente de la propriété située face au golf à des gens du voyage.**

Monsieur le Maire précise que la commune n'a pas fait l'acquisition de cette propriété compte tenu de son prix, tout en indiquant que depuis le début de son mandat 39 hectares ont été achetés, et de son refus de régulariser une construction illégale. Il rappelle que la lutte contre la cabanisation, le dévoiement des terres agricoles, les installations illégales de « garage », les remblaiements, est son combat et qu'il ne concédera aucune dérogation.

##### ***Prix de l'eau***

Mme BOUVARD précise que dans ce prix il y a la part assainissement, propre à Roquebrune, mais également la part potabilisation et distribution qui, elle, est reprise par l'ECAA sur l'ensemble de l'agglomération, soit pour Roquebrune 0.58 € le m<sup>3</sup> jusqu'à 30 m<sup>3</sup> et 0.95 m<sup>3</sup> au-delà.

Le contrat de la part assainissement s'achèvera au 31 décembre 2024 ce qui générera une baisse significative de la facture.

**Arrêts en gare**

Monsieur le Maire informe que la Commune avait fait une demande auprès de la Région pour la réouverture d'un arrêt à l'ancienne gare. Le Conseil Régional vient de voter le lancement d'une étude de faisabilité avec des arrêts le matin, le soir et peut être à midi. Le rapport sera rendu mi-mai 2025.

**CONCLUSION : Mot de la fin de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes ce jour et les conseillers de quartier et invite l'assemblée à poursuivre les échanges autour d'un apéritif convivial.

**Fin du Conseil de Quartier à 20 h 10**